



DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
CANTON DE GIF-SUR-YVETTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le douze mars à 20 heures et 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué le premier février, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire.

Étaient présents :

M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire, Mme Sophie CAMPISCIANO, Mme Françoise BALTHAZARD, Adjointes au maire, M. Pascal AMBROISE, M. Zaïme ALI-BELHADJ, Mme Pascale BEAUCHENE, M. Valentin BLOT, Mme Marie-France LAUNET, Mme Martine MONTARON, M. Rémi JEANNOT, M. Benoit JULIENNE, M. Claude PREVOST conseillers municipaux

Représentés :

M. Serge BLIN par M. Benoit JULIENNE,
Mme Dominique GUILLAN par Mme Françoise BALTHAZARD
Mme Sandrine MOURET par M. Pierre-Alexandre MOURET

Absents : Aucun

Secrétaire de séance : Mme Martine MONTARON

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Pouvoir : 3

2024-03/17

OBJET : AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACQUISITION D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE, D'UN KIT VÉLO ÉLECTRIQUE, D'UNE TROTTELETTE ÉLECTRIQUE OU D'UN CYCLOMOTEUR ÉLECTRIQUE NEUFS OU D'OCCASION ACQUIS AUPRÈS D'UN PROFESSIONNEL

Rapporteur : Françoise BALTHAZARD

VU le code Générale des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations 2020-03-03/14 du 3 mars 2020 et 2020-12-15/06 du 15 décembre 2020 relatives à l'aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique à hauteur de 25 % du prix

Accusé de réception en préfecture
091-219105384-20240312-2024_03_17-DE
Date de télétransmission : 12/04/2024
Date de réception préfecture : 12/04/2024

d'achat TTC dans la limite de 250 € par achat et 2 personnes par foyer par période de trois ans.

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de poursuivre son plan vélo, et ainsi favoriser les circulations douces,

VU l'avis du bureau municipal en date du 5 mars 2024,

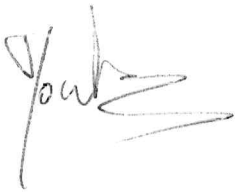
Entendu l'exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés sans abstention,

- **DÉCIDE** la prolongation de l'octroi d'une aide financière pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VTT, vélo cargo, ou vélo triporteur), d'un kit vélo électrique, d'une trottinette électrique ou d'un cyclomoteur électrique, neufs ou d'occasion acquis auprès d'un professionnel, dans les conditions et modalités spécifiées dans la délibération n°2020-03-03/14 du 3 mars 2020,
- **DÉCIDE** que l'enveloppe budgétaire prévue à cet effet pour l'année 2024 est de 5 000 €,
- **DIT** que les dépenses sont prévues au budget.

Fait et délibéré à Saint-Aubin,
Le 12 mars 2024

La secrétaire de séance
Martine MONTARON



Le Maire,
Pierre-Alexandre MOURET



*Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification.
Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification.*

Accusé de réception en préfecture
091-219105384-20240312-2024_03_17-DE
Date de télétransmission : 12/04/2024
Date de réception préfecture : 12/04/2024